

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 16 juin 2017	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction du développement économique	N° 2017-366

Soutien de Bordeaux Métropole aux structures humanitaires de l'aide alimentaire - Banque alimentaire de Bordeaux et de la Gironde et Restaurants du cœur de la Gironde - Aides en fonctionnement 2017 - Conventions - Décision - Autorisation

Madame Christine BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La Banque alimentaire de Bordeaux et de la Gironde et les Restaurants du cœur de la Gironde doivent, en plus de leur rôle primordial de structures référentes de l'aide alimentaire et d'un accroissement de leur activité dans les territoires ces dernières années, répondre au défi logistique d'aujourd'hui, avec une augmentation significative du nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire sur la Gironde et la Métropole, et des besoins accrus en dispositifs logistiques pour traiter des dons alimentaires plus importants.

Elles demandent ainsi un soutien de Bordeaux Métropole en 2017 pour soutenir leur rôle d'interface très importante avec les populations précaires pour l'aide alimentaire, et notamment pour soutenir la qualité de leur offre d'intérêt général face à une demande croissante au moyen d'une logistique optimale.

Bilan de l'action de la Banque alimentaire de Bordeaux et de la Gironde et des Restaurants du cœur de la Gironde en 2016

La Banque alimentaire de Bordeaux et de la Gironde a traité en 2016 plus de 5 000 tonnes de denrées alimentaires, dont près de la moitié en frais, a redistribué l'aide alimentaire en lien avec 144 associations sur la Gironde, ce qui représente plusieurs millions de repas sur une année. Les Restaurants du cœur de la Gironde ont traité quant à eux en 2016 plus de 2 600 tonnes de denrées rien que sur leur base logistique située à Bruges, pour un nombre de repas sur une année estimé à 2,3 millions sur le territoire.

Leur mission principale, qui est donc l'aide alimentaire, se décompose à travers un réseau de centres d'accueil et de distribution de denrées aux personnes en grande précarité, un réseau de bénévoles nombreux (200 personnes bénévoles pour la Banque alimentaire de Bordeaux et de la Gironde en lien avec 18 salariés, 1 600 personnes bénévoles pour les Restaurants du cœur de la Gironde en lien avec 45 salariés), et une flotte de véhicules de collecte en grandes et moyennes surfaces (GMS) et d'approvisionnement des centres de distribution qui fonctionne en quasi-continu pour palier les besoins quotidiens des personnes bénéficiaires de l'aide alimentaire.

Plan d'actions de la Banque alimentaire de Bordeaux et de la Gironde et des Restaurants du cœur de la Gironde pour 2017

Les grandes actions menées par ces deux structures, en complément de l'aide alimentaire et de la lutte contre l'insécurité alimentaire, sont :

- la lutte contre le gaspillage alimentaire : dans la continuité de la Loi du 11 février 2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire, à laquelle les représentations nationales de la Banque alimentaire et des Restaurants du cœur ont apporté leurs contributions, des actions concrètes sont mises en œuvre par les deux structures girondines.

Il s'agit par exemple de la ramasse de fruits et légumes, des dons de produits de marques de distributeurs en lien avec les GMS locales, des partenariats avec les producteurs agricoles les industries agroalimentaires (IAA), les fédérations professionnelles du secteur alimentaire ou les entreprises innovantes sur la logistique comme Comerso ainsi que sur l'innovation sociale avec le futur projet de conserverie solidaire Elixir à Blanquefort, ou le maraîchage direct avec un approvisionnement complémentaire aux dons issu des récoltes ;

- l'insertion sociale des personnes éloignées de l'emploi : les activités de la Banque alimentaire de Bordeaux et de la Gironde et des Restaurants du cœur de la Gironde bénéficient à des personnes éloignées de l'emploi et éligibles sur des contrats en insertion.

Ainsi les structures de l'aide humanitaire peuvent proposer de vrais parcours d'insertion sociale et professionnelle, via notamment des ateliers chantiers d'insertion (ACI) sur des activités de logistique ou de maraîchage, qui permettent d'apporter des qualifications professionnelles aux personnes éloignées de l'emploi sur des métiers précis : maraîcher, ouvrier espaces verts, magasinier, chauffeur livreur, préparateur de commande, cariste, etc.

- la structuration de l'aide alimentaire en réseau : La Banque alimentaire de Bordeaux et de la Gironde et les Restaurants du cœur de la Gironde ne peuvent pas répondre à elles seules à l'ensemble de la demande alimentaire sur les territoires.

Pour cela, l'appui d'un réseau associatif et institutionnel est indispensable à la distribution des denrées en proximité avec les bénéficiaires. Ainsi, ces structures s'appuient sur la mobilisation des Centres communaux d'action sociale (CCAS) et des Centres intercommunaux d'action sociale (CIAS) en Gironde, qui sont très souvent adhérents.

De plus, ces deux structures bénéficient d'un maillage important sur les territoires, dont celui de Bordeaux Métropole, via un tissu de plusieurs centaines d'associations locales qui contribuent à la distribution finale de l'aide alimentaire aux personnes en grande précarité. Ce travail de proximité se fait également en partenariat avec les structures humanitaires, avec notamment des conventions.

Budget prévisionnel 2017 de la Banque alimentaire de Bordeaux et de la Gironde

DEPENSES	En € TTC	RECETTES	En € TTC	%
Achats (matières et fournitures)	177 970	Subventions d'exploitation		
Services extérieurs (locations, entretien et réparation, assurances, documentation, divers)	99 575 160 100 19 000 179 950	Etat	20 000	1,3%
Autres services extérieurs (honoraires, publicités,)	27 872 19 000	Région	20 000	1,3%
Impôts et taxes	28 250	Département	50 000	3,4%
Charges de personnel		Bordeaux Métropole	25 000	1,7%
Rémunération du personnel	446 700	Autres EPCI	92 000	6,3%
Charges sociales	152 000	Communes	30 000	2,1%

Charges financières	1 500	Agence régionale de santé	45 000	3,10%
Dotations aux Amortissements	136 000	Agence service paiement	43 600	3%
		Autres	236 500	16,3%
		Autres produits de gestion courante (Cotisations)	774 805	53,5%
		Produits financiers	1 012	0,06%
		Reprises sur amortissements et provisions	110 000	7,5%
TOTAL (en €)	1 447 917	TOTAL (en €)	1 447 917	

	Exercice 2017 Budget N	Exercice 2016 Réalisé N-1	Exercice 2015 Réalisé N-2
Charges de personnel / budget global	41,3 %	41,51 %	38,75 %
% de participation de BM / Budget global	1,7 %	1,7 %	1,13 %
% de participation des autres financeurs / Budget global (une ligne par principaux financeurs publics)	Etat : 1,3% Région : 1,3% Département : 3,4% Autres EPCI : 6,3% Communes : 2,1% Agence régionale de santé : 3,10%	Etat : 1,3 % Région : 1,3 % Département : 3,4 % Autres EPCI : 3 % Communes ; 3,3 % Agence régionale de santé : 3 %	Etat : 1,29 % Région : 1,29 % Communes : 7,75 %

Budget prévisionnel 2017 des Restaurants du coeur de la Gironde

DEPENSES	En € TTC	RECETTES	En € TTC	%
Achats (matières et fournitures)	209 024	Vente de produits finis, prestations de services	141 731	11,7%
Services extérieurs (locations, entretien et réparation, assurances, documentation, divers)	347 000	Subventions d'exploitation		
		Etat	141 300	11,74%
Autres services extérieurs (honoraires, publicités, déplacements, missions réceptions, postes et télécoms, services bancaires)	56 649	Département	112 460	9,34%
Impôts et taxes	8 229	Bordeaux Métropole	25 000	2,07%
Charges de personnel		Communes	40 000	3,32%
Rémunération du personnel	413 000	Organismes sociaux	43 339	3,6%
Charges sociales	95 500	Emplois aidés	329 000	27,33%
Autres charges de gestion courante		Autre	56 820	4,72%
Charges exceptionnelles	1 500	Subvention de l'association nationale	160 367	13,32%
Dotations aux Amortissements, provisions et	72 500	Autres produits de gestion courante	153 385	12,74%

engagements				
TOTAL (en €)	1 203 402	TOTAL (en €)	1 203 402	

	Exercice 2017 Budget N	Exercice 2016 Réalisé N-1	Exercice 2015 Réalisé N-2
Charges de personnel / budget global	42,25 %	39,72 %	34 %
% de participation de BM / Budget global	2,07 %	2,03 %	2,17 %
% de participation des autres financeurs / Budget global (une ligne par principaux financeurs publics)	Etat : 11,74 % Département : 9,34 % Communes : 3,32 %	Etat : 13,9 % Département : 9,2 % Communes : 3,1 %	Etat : 35,57 % Département : 7,83 % Communes : 2,64 %

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L5217-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU les dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la demande formulée par la Banque alimentaire de Bordeaux et de la Gironde en date du 19 juillet 2016,

VU la demande formulée par les Restaurants du cœur de la Gironde en date du 19 juillet 2016,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE les demandes de subvention de fonctionnement présentée par la Banque alimentaire de Bordeaux et de la Gironde et les Restaurants du cœur de la Gironde pour l'année 2017 sont recevables au titre de leur programme d'actions sur la Métropole, qui contribue à lutter contre la précarité alimentaire, et renforcer la cohésion sociale et la création d'emplois en insertion sur le territoire

DECIDE

Article 1: d'attribuer à la Banque alimentaire de Bordeaux et de la Gironde une subvention de fonctionnement de 25 000 € pour la réalisation de ses actions au titre de l'année 2017.

Article 2 : d'attribuer aux Restaurants du cœur de la Gironde une subvention de fonctionnement de 25 000 € pour la réalisation de ses actions au titre de l'année 2017.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer les conventions ci-annexées qui prévoient les modalités de règlement des subventions métropolitaines précitées.

Article 4 : d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget principal de l'exercice 2017, chapitre 65, article 6574, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 16 juin 2017

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 5 JUILLET 2017</p> <p>PUBLIÉ LE : 5 JUILLET 2017</p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-présidente,</p> <p>Madame Christine BOST</p>
---	---